

République Française
Département de l'Aube
Arrondissement de NOGENT-SUR-SEINE
Commune de VILLENAUXE LA GRANDE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Villenauxe-la-Grande

SEANCE DU 25 JUIN 2018

Date de la convocation : 19 juin 2018

Date d'affichage : 19 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq juin à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Paul BUJAR, maire.

Présents : Catherine ABT, Paul BUJAR, Barbara CARPANESE, François COLIN, Valérie DONGO, Eddie FRANCOIS, Bernadette GARNIER, Elise GRAMMAIRE, Damien GUERINOT, Francis GUILLOT, Patrice JOSSET, Nicole JOZY, Bernard LAMORIL, Nicole LEGRAS, Sylvie LEREDOTTE, Jean Yves MATHIAS, Christian POIRETTE, Jean Louis WAIBEL

Représentés : Alain GUERIN par Sylvie LEREDOTTE, Jean Claude ROUSSEL par Paul BUJAR, Vincent SERRIER par Elise GRAMMAIRE

Secrétaire : Madame Nicole JOZY

M. le Maire, après avoir déclaré la séance ouverte, a procédé à l'appel des membres convoqués et a soumis à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la séance du 1^{er} juin 2018 qui a été adopté à l'unanimité avant d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

12 - Election d'un membre du conseil municipal au conseil communautaire du Nogentais

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
18	18+3	20	0	0	1 M. Waibel

M. le Maire a fait valoir qu'à la suite de démissions enregistrées au sein des communes adhérentes à la Communauté de Communes du Nogentais, le conseil municipal de VILLENAUXE était appelé à proposer un conseiller communautaire supplémentaire pour le représenter au sein de cette collectivité. M. le Maire a proposé la candidature de M. POIRETTE tout en faisant appel à d'éventuelles candidatures individuelles pour pourvoir le poste. Aucune autre candidature ne s'étant manifestée, M. POIRETTE a été élu délégué à la CCN. M. WAIBEL n'a pas pris part au vote.

13 - Acquisition de matériels informatiques pour les besoins de l'école primaire

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
18	18+3	21	0	0	0

Mme GRAMMAIRE a fait part à l'assemblée des besoins exprimés par la directrice de l'école primaire. La proposition présentée a été acceptée à l'unanimité. Un crédit de 5 000 € a été voté pour régler l'achat des différents matériels informatiques.

14 - Bibliothèque municipale : suppression du tarif d'abonnement

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
18	18+3	16	3 Mmes Legras -Carpanese- M. Colin	2 Mme Jozy - M. Poirette	0

Mme DONGO a présenté un rapport proposant la suppression de la cotisation annuelle en vigueur pour bénéficier des services de la bibliothèque municipale sur la recommandation de la Bibliothèque Départementale de Prêt (B.D.P.).

Mme LEGRAS a demandé si la B.D.P. compenserait la perte de recettes que devra supporter la collectivité.

Mme DONGO a précisé que la B.D.P. n'imposait pas la mesure préconisée pour favoriser la Culture à Villenaux auprès de personnes que la cotisation, si minime soit-elle, rebuterait.

Mme LEGRAS et M. COLIN ont exprimé une position stigmatisant la gratuité des services dans un contexte financier difficile pour la Commune.

15 - Arrivée du Dr GOIAN : conditions d'accueil

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
18	18+3	16	1 M. Waibel	4 MM. Lamoril- Guillot-Colin- Carpanese	0

Mme GARNIER a sollicité l'ouverture d'un crédit de 1 175 € pour le règlement éventuel de l'hébergement du médecin, dans l'attente de la reprise de l'immeuble occupé par le Dr LAMORIL.
M. WAIBEL a transmis à M. le Maire une question écrite sur la nécessité de prévoir la dépense alors que le Dr GOIAN n'a rien demandé.

Le Dr LAMORIL a confirmé que le Dr GOIAN n'avait pas l'intention d'avoir recours à la collectivité pour subvenir à ses besoins personnels.

Mme GARNIER a précisé qu'elle interviendrait à titre personnel pour faciliter les démarches du Dr GOIAN.

Mme GRAMMAIRE a fait valoir que le propriétaire du gîte retenu devait être en mesure de réserver le logement sans exiger d'acompte.

Mme GARNIER a précisé que le propriétaire du gîte en question avait délégué la gestion de son gîte à un organisme agréé.

Lors du vote, la demande présentée a été adoptée à la majorité relative.

16 - Travaux rue des Tryolits : - Réfection des branchements d'eau - Remplacement de vannage et suppression d'une vanne

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
18	18+3	21	0	0	0

M. MATHIAS a présenté l'ensemble des travaux à réaliser sur le réseau d'eau potable alimentant les riverains de la rue des Tryolits, travaux concomitants au projet départemental pour la réfection de la chaussée.

M. le Maire a proposé d'inscrire au budget Eau une dépense prévisionnelle de 75 000 € financée pour partie par un emprunt de 58 000 €

Projet adopté à l'unanimité.

17 - Admission en non valeur de créances éteintes sur les services Eau et Assainissement

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
18	18+3	16	5 MM. Guérin-Colin-François-Guérinot - Carpanese	0	0

M. MATHIAS a présenté une demande formulée par la Trésorerie de Nogent sur Seine chargée du recouvrement des consommations, consistant à mettre en non-valeur des factures irrécouvrables pour différentes raisons pour un montant global de 3 712.76 €.

MM. FRANCOIS et COLIN ont exprimé leur opinion de principe sur ce dossier tout en regrettant de ne pas être informés sur les usagers concernés.

18 - Renouvellement du contrat de maintenance avec la société GRUNDFOS

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
18	18+3	21	0	0	0

M. MATHIAS a présenté la proposition de contrat avec la Société GRUNDFOS spécialisée dans le domaine des pompes.

En réponse à une question sur la nature de la prestation, posée par M. FRANCOIS, M. MATHIAS a précisé que cette société intervenait annuellement pour contrôler l'armoire rassemblant l'électronique, nécessaire au fonctionnement des pompes.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

19 - Recrutement d'un adjoint technique dans le cadre d'une activité accessoire

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
18	18+3	7	6 MM. Colin-Waibel- Mmes Legras-Grammaire-Abt	8 Mmes Leredotte-Carpanes- MM. Lamoril-Guillot-François-Guénnot	0

Monsieur le Maire a fait part à l'assemblée d'une modification voulue par le Maire de NOGENT SUR SEINE pour la mise à disposition de l'un de ses agents spécialiste du fleurissement auprès des services techniques de la commune de VILLENAUXE.

M. WAIBEL, dans une question écrite a posé le principe et la nécessité de faire appel à un agent extérieur.

M. COLIN a déploré que le fleurissement mobilisait trop les agents communaux au détriment de l'entretien général de la commune et souhaite que l'on reconsidère les ambitions de la commune dans le domaine du fleurissement.

Mme LEGRAS déplore le mauvais entretien général de la commune qui suscite des critiques peu élogieuses des visiteurs.

Mme GRAMMAIRE souhaiterait que le projet de fleurissement soit confié à Mme PEDRON dont elle a apprécié ses compétences lorsqu'elle en avait la responsabilité.

Mme DONGO et M. le Maire ont répondu que Mme PEDRON ferait valoir ses droits à la retraite en juin 2019 et qu'elle avait refusé de reprendre la compétence du fleurissement.

Mme GRAMMAIRE a suggéré de faire appel à une entreprise privée.

M. GUERINOT, à l'écoute des critiques exprimées sur le fonctionnement des services techniques, des suggestions pour le fleurissement et l'état d'entretien de la commune, a manifesté son désaccord sur le débat qui n'avait pas sa place en séance de conseil municipal et hors la présence des personnels mis en cause.

M. LAMORIL, résumant le fait que cette discussion devait se tenir au sein d'une réunion de commission ce qui permettrait d'étudier tous les aspects du problème soulevé.

Les conclusions du rapport présenté ont été adoptées à une majorité relative.

COMMUNICATIONS DIVERSES :

M. le Maire a informé l'Assemblée :

- Que M. RIFFAUD n'avait pas obtenu gain de cause auprès du Tribunal administratif
- Qu'une femme médecin s'était manifestée pour une éventuelle installation à Villenauxe.
- Qu'un dentiste pourrait ouvrir un cabinet de soins dans les locaux laissés vacants, rue du Perrey.

La séance est levée à 21h30 .

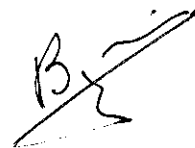
Fait à VILLENAUXE LA GRANDE, les jours, mois et an susdits

La secrétaire de séance,



Nicole JOZY

Le Maire,



Paul BUJAR